



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 153 ORC

Date de publication: SHAB 03.12.2020

Numéro de publication: BH02-0000002068

Entité de publication

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38, 1510 Moudon

Sommation selon l'art. 153 ORC, ATMOS SOTTAS ELECTRICITE SARL

ATMOS SOTTAS ELECTRICITE SARL

CHE-455.907.621

Avenue des Alpes 96

1820 Montreux

Remarques juridiques:

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège statutaire. Aux termes de l'art. 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

Si la situation légale n'est pas rétablie dans les délais, l'office du registre du commerce peut imposer une amende de CHF 10.00 à CHF 500.00 conformément à l'article 943 al. 1 CO.

Délai : 30 jours

Fin du délai: 02.01.2021

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Vaud,
Rue Grenade 38, P.O.B. 198, 1510 Moudon,
1510 Moudon